

En réalité, il a fallu non seulement que l'Allemagne restitue ce qu'elle avait enlevé à la France, au Danemark, à la Pologne, sans compter ses colonies, qu'elle a perdues, mais l'ironie du sort a aussi voulu que le puissant empire fut démembré par la petite Belgique, la victime héroïque d'une convoitise diabolique.

L'humiliation est proportionnée au crime. La vanité, la vanité pléthorique, a été abaissée comme elle le méritait. Mais le criminel ne se repent pas; il n'a qu'un regret: c'est de ne pas avoir réussi.

Il a systématiquement, scientifiquement, détruit tous les établissements industriels de France et de Belgique sur lesquels il a pu mettre la main, de façon à supprimer la concurrence et c'est sans exprimer le moindre remords qu'il est retourné chez lui, dans son pays demeuré intact, pour reprendre sa vie commerciale d'avant-guerre. Il s'est remis à l'œuvre sûr de trouver à la fin de la journée un lit moelleux pour s'y reposer, sans se soucier des ruines qu'il a accumulées et des gens auxquels il n'a laissé pour tout abri que des caves humides.

La justice n'a-t-elle pas marqué le pas? Le traître échappera-t-il non pas au châtement qu'il mérite, non pas à l'obligation de défrayer les dépenses de guerre, mais simplement à l'obligation de réparer? La justice s'en vient. Le poilu français la représente dignement en ce moment. Il a traversé le Rhin et il a mis la main sur de grosses valeurs industrielles et minérales, sur les valeurs auxquelles précisément le Boche s'était attaqué en Belgique et en France. Le débiteur récalcitrant, le banqueroutier, va devoir payer. Le Boche ne réparera que si on l'y oblige.

Il y a dans cette expédition coercitive un point qui me réjouit le cœur. A la conférence de Spa, au mois de juillet 1920, Hugo Stinnes, un des magnats de la vallée de la Ruhr qui aurait dû se présenter devant ses victimes vêtu de bure et demander humblement pardon, eut l'audace d'élever la voix et de reprocher insolument aux Alliés de souffrir de la maladie de la victoire. Il ne fut pas puni de son arrogance, mais la petite Belgique a aujourd'hui envahi l'Allemagne et elle tient le taureau par les cornes.

N'avons-nous pas raison de croire que l'âme de nos soldats tombés sur les champs de bataille accompagne leurs camarades vivants et que, dans les régions dévastées où ils reposent, ils se joignent aux victimes des Teutons pour réclamer que justice soit faite?

Par la résolution que nous présentons à cette Chambre, nous voulons proclamer notre sympathie et notre amitié inaltérables pour la nation française. Nous savons que rien ne lui fera un plus grand plaisir que de l'as-

surer que nos vœux l'accompagnent dans sa détermination d'obtenir de l'Allemagne la pleine mesure de réparation à laquelle, en toute justice, elle a droit.

L'honorable M. BEAUBIEN: Il semble que ceux qui ont l'avantage de bien connaître le peuple français sentent encore plus que d'autres le besoin de manifester leur gratitude et de partager les sentiments exprimés d'une façon si éloquente et si touchante par celui dont la position au Canada et la renommée en France font qu'ils ont d'autant plus de valeur et de poids.

Le monument qu'on se propose d'élever au faite du plateau de Vimy, sera superbe et imposant. Il sera imposant parce qu'il dominera la longue montée du calvaire de souffrances indicibles et d'immolation finale qu'ont gravie des milliers de soldats canadiens dont le courage ne fut jamais surpassé. Il sera imposant aussi parce que son dur granit conservera toujours et révélera au monde entier le glorieux nom de cette armée improvisée qui sut vaincre là où des vétérans avaient échoué. Enfin, il sera imposant surtout parce qu'il constituera le touchant mausolée élevé par le Canada à ses 20,000 enfants disparus, à jamais perdus dans l'horrible hécatombe.

Ce monument sera superbe parce qu'un artiste lui a consacré le meilleur de son génie, et parce que les pèlerins qui y viennent par milliers pour pleurer les morts, doivent y voir l'exemple impérissable de ceux-là qui, s'élevant au-dessus de la nature humaine, ont volontiers échangé tous les attrait de la vie pour les horreurs de la mort par devoir.

Ce monument commémoratif sera solidement planté dans le sol de la France, dans ce terrain sacré que le gouvernement français a généreusement cédé au Canada. Notre pays était dignement représenté dans la circonstance par Son Honneur, Monsieur l'Orateur de la Chambre des communes, que le sacrifice et la peine avaient clairement désigné pour ces touchants pourparlers. C'est ce don que nous consignons aujourd'hui avec nos sentiments de reconnaissance dans les annales du Sénat, témoignant ainsi l'appréciation de toute la nation canadienne.

A cette même occasion, ne convient-il pas de nous rappeler avec une profonde gratitude les onze départements de France, avec leur milliers de villes et villages constituant pas moins de 85 p. 100 de la vie industrielle française, qui furent sacrifiés pour la cause commune des Alliés, pour la cause de l'humanité?

Ne convient-il pas aussi, au moment où nous ornons la tombe de nos propres fils, de nous recueillir et de saluer avec vénération les quinze cent mille morts qui formaient plus